



Vous utilisez des escabeaux, des échelles

→ Vous êtes exposés au risque de chute de hauteur

- Disposer de moyens techniques adaptés et conformes : escabeau sécurisé, plateforme individuelle, échafaudages...
- En l'absence de moyens de protection collective, utiliser les protections individuelles conformes (harnais...) après formation.



Vous conduisez dans le cadre de votre travail

→ Vous êtes exposés au risque routier

- Avoir des véhicules en bon état, dotés d'équipements de sécurité.
- Respecter le code de la route.
- Ne jamais répondre au téléphone portable. Même utilisé avec un kit main-libre, il distrait le conducteur et augmente le risque d'accident.



Vous devez accomplir de nombreuses tâches, parfois dans l'urgence, vous travaillez seul ou en contact avec le public

→ Vous êtes exposés aux risques psychosociaux

- Signaler les incidents et dysfonctionnements à l'employeur.
- Connaître sa fiche de poste et les procédures de travail.
- Parler de vos difficultés, demander conseil (responsable, collègue, médecin du travail...)

Organisation des secours

- Connaître les consignes en cas d'accident ou d'incendie
- Connaître l'emplacement de la trousse de secours, repérer les extincteurs et s'informer de leur utilisation

Hygiène de vie

- Prévoir des temps de récupération suffisants
- Avoir une alimentation équilibrée, limiter les excitants (café, thé...)
- Ne pas consommer de produits modifiant le comportement ou les réflexes

Travail en extérieur

Porter une tenue de travail adaptée aux conditions climatiques, et faire des pauses dans un lieu tempéré

EN SAVOIR PLUS

Pour toute question, contactez votre Médecin du travail ou l'équipe pluridisciplinaire de votre Service de Santé au Travail.

Edition de décembre 2015



 www.presanse.org

Agents d'entretien

Votre fonction comporte des tâches diverses, parfois dans la même journée. Même sur des périodes de courte durée, il est important de bien se protéger en fonction de chaque risque afin de préserver sa santé.



 **Présanse**
Prévention-Santé-Sud-Est
Association des Services de
Santé au Travail Paca-Corse



Vous manutentionnez des charges, du matériel, du mobilier...

→ Vous êtes exposés aux risques de blessures, de maladies professionnelles

- Limiter les manutentions manuelles : utiliser des aides à la manutention adaptées (diable, chariot), organiser le travail, préférer des lieux de stockage facilement accessibles : de plain pied et peu éloignés.
- Fractionner les charges, porter à 2 les charges lourdes et encombrantes.
- Adopter les bonnes postures : dos droit, charge près du corps, éviter les torsions de la colonne vertébrale.
- Signaler toute difficulté à votre employeur.

Portez sans risque!



Vous adoptez des postures contraignantes (bras en élévation, posture accroupie...)

Vous effectuez des gestes répétitifs

→ Vous êtes exposés aux troubles musculo-squelettiques (TMS)

- Travailler face à la tâche et à bonne hauteur, respecter les angles articulaires de confort.
- Alternier les tâches et positions de travail, bien s'hydrater.



Vous utilisez des produits chimiques d'entretien, des peintures, colles, solvants... Vous utilisez des procédés qui dégagent des vapeurs, fumées...

→ Vous êtes exposés au risque chimique

- Lire les étiquettes (connaître les pictogrammes) et respecter les consignes d'utilisation (dilution, stockage) : stocker les produits chimiques dangereux dans un local ventilé, vérifier la compatibilité des produits.
- Préférer l'utilisation de produits moins dangereux.
- Ne pas faire de mélanges.
- Eviter de reconditionner les produits, veiller à un étiquetage correct (visible, indélébile).
- Porter les équipements de protection individuelle (EPI) adaptés à chaque utilisation : gants, vêtements, lunettes, masques... selon les fiches de données de sécurité ou le procédé de travail.



Vous changez des ampoules, utilisez du matériel électrique

→ Vous êtes exposés au risque d'électrisation ou d'électrocution

- Disposer de l'habilitation électrique avant toute intervention, porter les EPI adaptés.
- Vérifier régulièrement l'état du matériel, ne pas faire de réparation de fortune, signaler tout dysfonctionnement au responsable. Eviter les rallonges et multiprises.
- Connaître les consignes à suivre en cas d'électrisation.



Vous utilisez des outils, machines (perceuse, disqueuse, débroussailleuse...)

→ Vous êtes exposés au risque de blessures, coupures

- Connaître et respecter les consignes d'utilisation et de sécurité, penser à utiliser les carters de protections.
- Penser aux vaccinations recommandées en fonction de l'activité professionnelle (tétanos notamment).
- Signaler au responsable tout matériel défectueux.
- Porter les EPI et une tenue de travail adaptée (chaussures de sécurité, lunettes, gants, etc).

→ Vous êtes soumis aux vibrations (mains, bras)

- Préférer les outils les moins vibrants possible (de préférence avec équipement anti-vibratile performant).
- Alternier les tâches.

→ Vous êtes soumis au risque d'atteinte auditive

- Choisir les outils les moins bruyants.
- Porter des protections auditives (casque, bouchon anti-bruit) même si l'exposition est de courte durée.